

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,  
le 16 septembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 2

Absents : 2

Votants : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 10 septembre 2025

**PRESENTS** : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET,  
M. GIRODET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER,  
M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, Mme SANDRON,  
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD  
M. BUGNAZET : Pouvoir à Mme PRADIER  
M. SALGADO : Pouvoir donné à Mme GINET  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSES :**

Mme JANISSET  
M. VALEYRE

**ABSENTS :**

M. HAURY  
Mme REYNAUD

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

**n° 20250916\_D\_089**

**Commission :**  
**Bâtiments – Voiries -**  
**SIG**

**Objet : Démolition**  
**SODEMETEX :**  
**Avenant au marché**  
**de travaux**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Bâtiments – Voiries – SIG propose  
au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant n°2 au lot unique : Travaux  
de Désamiantage, Déplombage, Déconstruction et Démolition du marché de travaux relatif  
à la démolition du tènement immobilier de l'entreprise SODEMETEX à Saint-Just-  
Malmont.

Entreprise titulaire du lot unique :

MALIA TP Démolition  
1, Le Crouzet  
43 140 SAINT-DIDIER-EN-VELAY

Montant initial du lot :

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| - Taux de la TVA : | 20 %         |
| - Montant HT :     | 283 569,50 € |
| - Montant TTC :    | 340 283,40 € |

Détails de l'avenant proposé :

Le présent avenant a pour objet d'introduire les prestations suivantes à la suite de la  
découverte d'amiante sous les dallages du site :

Le présent avenant a pour objet d'introduire les prestations suivantes à la suite de la découverte  
d'amiante sous les dallages du site :

PN 3 : Avenant au plan de retrait

PN 4 : Transfert de l'UMD et mise à disposition tout le long de l'intervention

PN 5 : Mise à disposition d'une pelle pressurisée tout le long de l'intervention

PN 6 : Mise à disposition d'une équipe de désamiantage pour mise en benne des déchets

PN 7 : Evacuation et traitement des déchets

PN 8 : Analyse et avenant à la stratégie selon laboratoire agréé et indépendant

PN 9 : Avenant au diagnostic amiante par un prestataire spécialisé, avec délai d'urgence

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture

043-244301131-20250916-20250916\_D\_089-DE  
Reçu le 12/11/2025

-D'augmenter le délai de réalisation des travaux de 5 semaines suivant OS5 de prolongation, à la suite de la découverte d'amiante sous les dallages du site. Le délai de réalisation des travaux devient alors 23 semaines hors période de préparation.

-D'ajuster les quantités réellement réalisées

Montant de l'avenant :

|                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| - Taux de la TVA :                    | 20 %          |
| - Montant HT :                        | + 41 796,94 € |
| - Montant TTC :                       | + 50 156,33 € |
| - % d'écart introduit par l'avenant : | + 14,74%      |

Montant du lot unique :

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| - Taux de la TVA : | 20 %         |
| - Montant HT :     | 325 366,44 € |
| - Montant TTC :    | 390 439,73 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 41 796,94 € HT) au lot unique : Travaux de désamiantage, Déplombage, Déconstruction et Démolition pour le ténement immobilier Sodemetex à Saint-Just-Malmont, avec l'entreprise MALIA TP.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20250916-20250916\_D\_089-DE  
Reçu le 12/11/2025